

N°23 – 15 JANVIER 2023



CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS 27.10.2022
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY 27.02.2023



Fondée en 2011, Réaction en Chaîne Humaine (RECH) est une association française qui combat la suprématie du nucléaire. Notre objectif : poursuivre nos actions « main dans la main » jusqu'à l'arrêt du nucléaire civil et militaire sur le territoire français et européen

Contact : RECH

Adresse 1935 chemin de Rouretord
07800 Gilhac et Bruzac
T +33 7 77 202771
Site Internet: chainehumaine.fr

Le point de vue de la Réaction en chaîne humaine pour l'arrêt du nucléaire (RECH)

Nous considérons que le nouveau programme nucléaire est déraisonnable et irréaliste. Il n'est pas une réponse au réchauffement climatique rapide les nouvelles constructions sont trop tardives.

Il manque des spécialistes français et au vu de la situation géopolitique, si la France s'appuie sur les spécialistes russes et chinois, cela nous mettrait dans une situation menaçante et dangereuse.

Contrairement aux énergies renouvelables, la construction d'EPR ne permet pas de répondre à l'urgence : nous disposons de 5 ans à 10 ans, selon le GIEC, pour adapter nos modèles énergétiques. Ce programme engage la France dans une voie économique irréversible alors que le pays souffre déjà de nombreuses difficultés industrielles et économiques.

Il est basé sur la perspective la construction d'EPR, de nouvelles générations de petit réacteurs modulaires (SMR) et d'autre solution comme la fusion nucléaire. Or ces solutions ne sont pas prêtes ni expérimentées :

Leur utilisation ne peut s'envisager avant des décennies. Le plus grave est d'utiliser cet argument futuriste pour justifier le programme nucléaire actuel.



Nous voyons de nombreuses incohérences :

Les constructions en cours (EPR Flamanville etc.) démontrent 2 choses : les coûts initiaux ont été très nettement sous-évalués et les délais de construction sont plus longs qu'annoncé (en cours de construction depuis 2007). Une analyse financière cohérente qui intègre l'ensemble de la problématique (coûts, risques, délais...) doit être réalisée afin de démontrer la rentabilité économique en incluant tous les coûts y compris induits.

L'indépendance énergétique doit être prouvée au regard de la situation géopolitique mondiale. La faiblesse relative du coût du minerai fissible par rapport à « la plus-value réalisée » par son exploitation dans les centrales n'est pas un critère pertinent d'indépendance dans un contexte géopolitique peu sûr (*la Russie approvisionne actuellement la France en combustible fissible*)

L'ASN, l'ISRN et l'État reconnaissent explicitement les dangers du nucléaire (voir document intitulé : Accident nucléaire).

Les indemnisations en cas d'accident sont régies par un système d'exception très largement inférieur aux coûts estimés. Ailleurs le risque nucléaire est exclu des contrats d'*assurance privée*.

Pourquoi ? Si les risques sont « acceptables » la logique voudrait que le danger atomique soit considéré, à minima, équivalent à ceux des catastrophes naturelles. Le dispositif dérogatoire au droit commun doit donc être révisé pour garantir aux populations une protection équivalente à celle des catastrophes naturelles. La question se posera alors de faire payer une prime de risque au consommateur ou de prévoir une prise en charge par l'impôt.

Minimiser les risques (accident, financier, délais, déficit budgétaire de l'État ...) pour impulser la décision n'est pas honnête, la France n'est pas une autocratie. C'est pourquoi il convient d'intégrer dans le processus décisionnel la reconnaissance de tous les dangers, notamment ceux qui concernent l'économie nationale.

En effet le programme nucléaire pourrait provoquer l'effondrement systémique du pays en mobilisant les ressources industrielles sur une impasse. Par ailleurs aucune analyse « bénéfiques/risques" n'a été commanditée par l'État Français à un organisme indépendant on peut donc douter de la vraisemblance des bénéfices affichés d'autant que la réalité démontre que, de toutes les énergies électriques, l'atome est le plus dangereux, en croisant le risque potentiel avec son occurrence (probabilité et gravité).

De plus, le gouvernement doit respecter les procédures légales : consultation de la population autour de la CPDP (commission particulière du débat public), vote à l'assemblée nationale ...etc.

Enfin, un des aspects les plus graves, concerne l'économie. Au niveau mondial la part de l'énergie nucléaire dans la production brute d'électricité baisse fortement : elle est tombée à 9,8 % en 2021, son plus bas niveau en 40 ans.

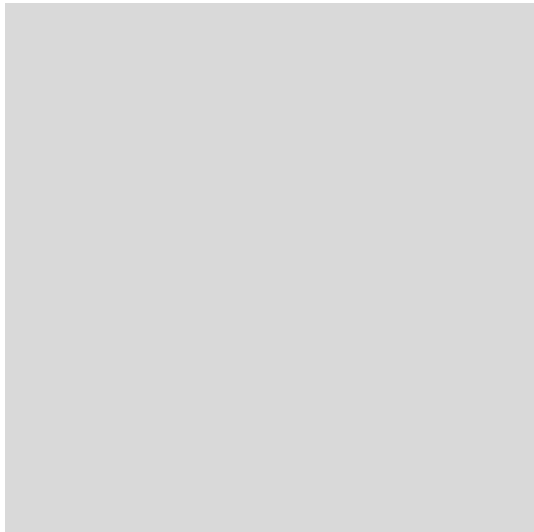
En revanche, les énergies éolienne et solaire ont continué de croître et ont pour la première fois générée plus d'électricité que le nucléaire, soit 10,2 % du total mondial. Les principaux pays du monde construiront autant de nouvelles capacités d'énergie renouvelable au cours des cinq prochaines années qu'ils l'ont fait au cours des 20 dernières années, l'urgence climatique valide ce choix raisonnable, la guerre de la Russie en Ukraine démontre pleinement la cohérence de leur choix. La France fera-t-elle cavalier seul ?

En conclusion la filière atomique mobilise des ressources financières et humaines considérables. Elle ne permet pas de répondre à l'enjeu de l'urgence climatique, elle ne soulage pas la France de sa dépendance énergétique, au contraire elle la resserre. Il est encore temps de se ressaisir.

Annexe des sources :

- Comme le stipule la directive 2001/42/CE une analyse sociétale "bénéfices/risques" (évaluation environnementale stratégique) doit être réalisée par un organisme indépendant. Cette analyse doit préciser et évaluer tous les risques de la filière et en particulier pour les populations qui habitent à proximité des sites concernés (20 kms). Il conviendra de se poser la question de la dégradation du droit de propriété pour les populations qui résident dans ces périmètres.

- Rapports [World Nuclear Industry Status Report 2022](#) : "Ces rapports sont des vérifications essentielles de la réalité de la performance de l'industrie nucléaire", a déclaré le Dr Aviel Verbruggen, expert en énergie à l'Université d'Anvers, dans l'avant-propos du rapport. "Chaque rapport annuel est une barrière contre les fantasmes utopiques et les vœux pieux, un outil pour se connecter à la réalité.» Les statistiques montrent le déclin continu de l'atome en tant que source d'énergie électrique, en *comparaison* de l'expansion rapide des industries éolienne et solaire, *sauf en France*. Les experts du rapport s'en prennent également à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui, selon eux, déforme les chiffres de ce qui se passe à travers le monde dans l'industrie nucléaire.



- Extraits rapport cours des comptes :

- ... L'appréciation d'un risque découle usuellement de la multiplication de deux facteurs : la probabilité de survenance de l'accident, et la gravité de ses conséquences. Dans le domaine nucléaire, cette approche se révèle inapplicable Les estimations de l'IRSN donnent un coût moyen compris entre 70 Md€ pour un accident modéré ... et 600 Md€ à 1 000 Md€ pour un accident très grave.
- ...cependant, les conséquences résultant d'un accident nucléaire majeur seraient potentiellement beaucoup plus graves que celles résultant d'accidents majeurs dans les autres filières énergétiques. ... et peuvent mettre en cause la poursuite d'exploitation des centrales à l'échelle mondiale (comportements des citoyens, décisions politiques, effet domino au plan international) ...

- Le risque nucléaire n'est pas assimilable à un risque industriel « classique », du fait de ses caractéristiques intrinsèques d'occurrences et de l'importance et de la nature des dommages. Le principal enjeu porte sur la responsabilité civile de l'exploitant et du transporteur nucléaire, et a conduit à la mise en place d'un dispositif dérogatoire au droit commun... L'État devrait alors se substituer au marché défaillant ce qui poserait le problème de la rémunération de cette couverture.

Conclusion

La filière atomique mobilise des ressources financières et humaines considérables. Elle ne permet pas de répondre à l'enjeu de l'urgence climatique, elle ne soulage pas la France de sa dépendance énergétique, au contraire elle la resserre. Il est encore temps de se ressaisir. Il faut une transition rapide et équitable vers un système énergétique durable, sans nucléaire et sans carbone. Le seul moyen fiable de limiter les effets du réchauffement climatique est la transition économique qui part du nucléaire et des énergies fossiles obsolètes et destructrices de l'environnement vers les technologies renouvelables, propres, efficaces et abordables du XXI^e siècle.

